

### Le droit communautaire de l'environnement : actualités et perspectives

**Vendredi 10 mars 2006**

Le droit communautaire de l'environnement est en pleine expansion. Arrivant à maturité, il s'articule autour de grands ensembles réglementaires sectoriels et s'accompagne d'enjeux économiques considérables. La maîtrise de la contrainte réglementaire constitue ainsi un impératif pour l'entreprise et son conseil.

Il est important pour les avocats et les juristes d'entreprise de connaître, tout d'abord, le risque juridique lié au respect de nombreuses obligations environnementales communautaires. A ce titre, il est essentiel de maîtriser le processus d'identification de la réglementation applicable et de diagnostiquer la conformité de l'opération envisagée. Une bonne gestion de la « contrainte environnementale » peut permettre de sauvegarder, voir de favoriser la compétitivité de l'entreprise.

L'avocat et le juriste d'entreprise doivent, ensuite, savoir gérer efficacement le risque réalisé. Cette gestion nécessite une bonne connaissance du contentieux, des responsabilités et des sanctions applicables en droit communautaire de l'environnement.

Des spécialistes qui utilisent chaque jour ce droit, viendront exposer pour un public de praticiens l'actualité immédiate et à venir en la matière ainsi que les moyens de l'exploiter au mieux.

#### Gérer la contrainte environnementale communautaire

De 9 h 30 à 10 h 30

##### Panorama de la réglementation environnementale : secteurs d'actualité

*Déchets, Biotechnologies, OGM (...)*

Par Corinne LEPAGE, Avocate, Huglo & Lepage, Barreau de Paris, Ancien ministre de l'environnement

De 10 h 30 à 11 h 30

##### Le programme REACH : vers un nouveau cadre réglementaire des substances chimiques

(intervenant à confirmer)

Pause-café

De 11 h 45 à 12 h 45

##### Les instruments économiques et fiscaux en faveur de l'environnement

Par Patrick THIEFFRY, Avocat, Thieffry & Associés, Barreau de Paris

\*\*\*\*

Déjeuner debout en présence des conférenciers

\*\*\*\*

#### La responsabilité environnementale communautaire

De 14 h 00 à 15 h 15

##### De la responsabilité environnementale civile...

*La directive 2004/35/CE sur la prévention des dommages environnementaux et ses implications juridiques*

Par Charles PIROTTE, Administrateur, DG Environnement, Commission européenne

De 15 h 15 à 16 h 30

##### ...vers une responsabilité environnementale pénale ?

*La décision-cadre du Conseil du 27 janvier 2003 et l'arrêt de la Cour du 13 septembre 2005*

Par Jean-Paul JACQUÉ, Directeur juridique, Conseil de l'Union européenne

*Ce programme est donné à titre indicatif et est donc susceptible d'être modifié.*

Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
Cabinet / Organisme.....  
Barreau.....  
Adresse.....  
.....  
Téléphone.....  
Télécopie.....  
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)

- Assujetti à la TVA en tant que personne physique :  
Numéro de TVA en cette qualité  
FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)
- Assujetti à la TVA en tant que personne morale :  
Numéro de TVA en cette qualité  
FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)
- Non Assujetti à la TVA

#### Participera aux Entretiens communautaires « Le droit communautaire de l'environnement actualités et perspectives » du vendredi 10 mars 2006\* à la DBF

- Participation aux frais par personne : **150 euros TTC\*\***
- Avocat-stagiaire<sup>(1)</sup> : **120 euros TTC\*\***
- Elève-avocat<sup>(1)</sup> : **100 euros TTC\*\***

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site [www.dbfbruxelles.com](http://www.dbfbruxelles.com) ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalités de paiement : par chèque (barré) à l'ordre de la DBF ou par virement bancaire (nous contacter).

**L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement.**

\*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

\*\*30 % de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

<sup>(1)</sup> Sur justificatif.

## NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS EN 2006

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 1993 à l'initiative du Bâtonnier du Granrut, la Délégation des Barreaux de France est le bureau à Bruxelles du Barreau de Paris, de la Conférence des Bâtonniers et du Conseil National des Barreaux.

Présidée par Dominique Voillemot, assisté d'une équipe de 6 avocats et juristes, la Délégation des Barreaux de France est au service des Barreaux Français et des avocats qui y sont inscrits pour toutes informations et questions juridiques portant sur le droit communautaire.



*En partenariat avec*



### Entretiens communautaires

- |             |  |
|-------------|--|
| 19 mai      | L'Avocat et le consommateur dans l'Europe                            |
| 6 octobre   | La famille dans l'Europe   |
| 15 décembre | Les derniers développements du droit communautaire de la concurrence |

### Séminaires-Ecole

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 15 et 16 juin     | La pratique du droit communautaire général      |
| 16 et 17 novembre | La pratique du droit communautaire des affaires |



## LES ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DE LA DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE



## Le droit communautaire de l'environnement Actualités et perspectives

**Le Vendredi 10 mars 2006**



Délégation des Barreaux de France  
1, avenue de la Joyeuse Entrée  
B-1040 Bruxelles  
Tél : 00 32 2 230 83 31 - Fax 00 32 2 230 62 77  
Courriel : [dbf@dbfbruxelles.com](mailto:dbf@dbfbruxelles.com) Site : [www.dbfbruxelles.com](http://www.dbfbruxelles.com)